

**M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI  
LE 6 DÉCEMBRE 2011**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, sixième jour du mois de décembre deux mille onze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Gilles Dolbec, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. Serges Lafrance, maire d'Henryville, M. Michel Surprenant, maire de Saint-Sébastien, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présentes : Mme Caroline Roberge, aménagiste, et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Gilles Dolbec.

---

9 h 00            **Ouverture de la séance**

**Adoption de l'ordre du jour**

1468-12-11      Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Serges Lafrance,

**IL EST RÉSOLU:**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

1.    Ajout du point 1.3.3 : Ratification de la procédure de gestion des parcs à conteneurs proposée par Compo-Haut-Richelieu inc..
2.    Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

1469-12-11      Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 15 novembre 2011 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

**1.0**            **URBANISME**

**1.1**            **Schéma d'aménagement et de développement**

**1.1.1**        **Avis techniques**

**A)**            **Municipalité de Lacolle - Règlement 2008-0085-22**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2008-0085-22 de la municipalité de Lacolle, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. Le règlement vise à limiter l'exploitation de marchés aux puces à l'intérieur des bâtiments seulement et autoriser spécifiquement l'usage «centre de la petite enfance» à l'intérieur d'une zone.

**B)**            **Sainte-Anne-de-Sabrevois - CPTAQ - Demande d'exclusion**

La municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a entrepris des démarches auprès de la CPTAQ pour l'agrandissement de son périmètre urbain. La M.R.C. s'est déjà prononcée sur le sujet toutefois, la CPTAQ souhaite que la résolution 12638-11 entérinée par la M.R.C. soit modifiée de sorte à ce que la superficie exclue de zone agricole soit identifiée distinctement de la superficie réintégrée en zone agricole. Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement de cette résolution de précisions.

**1.1.2**        **Règlement de contrôle intérimaire**

**A)**            **RCI - 471**

Mme Roberge soumet aux membres du Comité administratif quelques modifications apportées depuis la dernière rencontre avec les membres du Conseil. En l'occurrence, dû à la friabilité des rives de la Rivière L'Acadie Petite rivière de Montréal, l'implantation d'éoliennes ne pourra intervenir qu'à une distance d'une fois et demi la hauteur de l'éolienne. Par ailleurs, un montant de 250 000\$ sera exigé via une lettre de garantie bancaire pour garantir la réfection des routes endommagées. Également, le fonctionnaire régional désigné agira au cas d'incapacité d'agir d'une personne désignée au sein d'une municipalité locale. Finalement, l'émission du certificat d'autorisation par une municipalité pour le démantèlement sera tarifée à 1 000\$ au lieu de 10 000\$ afin de ne pas décourager le démantèlement. Le projet de règlement sera transmis aux municipalités et aux membres du Conseil préalablement à la séance ordinaire du 14 décembre 2011 de sorte à permettre une période de 20 minutes d'échanges avant l'adoption du règlement.

**1.1.3**        **Modifications**

**A)**            **Saint-Jean-sur-Richelieu - Affectation industrielle**

La ville de Saint-Jean-sur-Richelieu sollicite une modification de l'affectation industrielle pour son territoire. Le tout sera intégré à l'intérieur de la modification du schéma d'aménagement et de développement en cours soit, le projet de règlement 474.

**B)**            **Projet de règlement 474**

**B.1**           **Avis de motion et adoption du projet de règlement 474**

Les membres du Comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion visant à modifier le schéma d'aménagement et de développement de même que l'adoption du projet de règlement 474 visant la correction des limites des zones inondables, la modification de l'affectation industrielle du territoire de Saint-Jean-sur-Richelieu et l'intégration de dispositions concernant les éoliennes. Par ailleurs, il est suggéré de demander un avis préalable du MAMROT.

**B.2**           **Adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs instruments d'urbanisme**

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 474.

**B.3 Séance de consultation publique**

Les membres du Conseil de la M.R.C. fixeront par résolution, le 14 décembre prochain, la date et le lieu de la tenue de la consultation publique requise dans le cadre du processus d'adoption du règlement 474. Les membres du Comité administratif proposent la tenue d'une seule réunion au siège social de la M.R.C..

**B.4 Nomination des membres de la commission de consultation**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la nomination des membres du comité schéma d'aménagement pour former la commission de consultation sur le projet de règlement 474 soit : M. Gilles Dolbec, préfet ou en son absence le préfet suppléant, M. Patrick Bonvouloir, Mme Suzanne Boulais, M. Serges Lafrance, M. Michel Surprenant et Mme Christiane Marcoux.

**B.5 Saint-Jean-sur-Richelieu - Correction des limites des zones inondables**

Le directeur général dépose la demande officielle de modification du schéma d'aménagement et de développement transmise par la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et concernant une correction des limites des zones inondables. Ce document est déposé pour information.

**1.2 Développement économique**

**1.2.1 Entente tripartite - Développement de la culture - Nomination**

Considérant qu'un comité doit être formé afin d'entreprendre les démarches visant la conclusion et la réalisation d'une entente avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et la M.R.C., les membres du Comité administratif recommandent de nommer Mme Jennifer Crawford, agente de développement rural au sein du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD), Mme Dominique Richer, régisseuse à la culture à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, Mme Christiane Marcoux et M. Yves Duteau, ces deux derniers étant membres du comité d'application de la Politique culturelle du Haut-Richelieu.

**1.2.2 Piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham**

**A) Octroi de contrat - Gestion et entretien - Saison 2012**

Les membres du Comité administratif recommandent l'octroi d'un contrat au Comité Pro-Piste pour la saison 2012 et ce, afin d'assumer la gestion et l'entretien de la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham, le tout pour un montant de 35 645,94\$.

**B) Entérinement du bilan 2011**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement du bilan 2011 déposé par le Comité Pro-Piste et sa transmission au ministère des Transports au plus tard le 31 décembre 2011.

**1.2.3 OTCHR - Appui**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de l'Office du tourisme et des congrès du Haut-Richelieu en vue de la réalisation d'un plan de développement de la Rivière Richelieu et du Lac Champlain.

**1.3 Gestion intégrée des matières résiduelles**

**1.3.1 Projet de biométhanisation -  
M.R.C. de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry**

Suite à la rencontre des représentants des M.R.C. de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry avec les membres du Comité administratif de la M.R.C. de même que les membres du conseil d'administration de Compo-Haut-Richelieu inc., les membres du Comité administratif demandent au directeur général d'acheminer une lettre aux représentants des deux M.R.C. afin de les aviser que pour l'instant, la M.R.C. du Haut-Richelieu ne peut se

prononcer sur leur offre d'être cliente à long terme pour leur projet de biométhanisation, le tout considérant que la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles n'est pas encore finalisée et que le Conseil n'a pas défini les orientations à moyen et long terme pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Québec.

### **1.3.2 Parcs à conteneurs - Plainte**

Une plainte concernant le mode d'opération des parcs à conteneurs a été transmise par M. Patrick Trudeau. Une réponse lui a été transmise relativement à l'utilisation des crédits par unité de collectes. Ce point est déposé pour information.

### **1.3.3 Gestion des parcs à conteneurs**

Les membres du Comité administratif suggèrent de ratifier par résolution la procédure de gestion des parcs à conteneurs proposée par Compo-Haut-Richelieu.

## **1.4 Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie**

### **1.4.1 Logiciel Première ligne - Projet d'acquisition**

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, il est proposé d'acquérir le logiciel Première ligne via la M.R.C. de sorte que chacune des municipalités puisse l'utiliser par le réseau de fibres optiques ce qui éviterait l'achat multiple dudit logiciel et les frais de mise à jour. Une rencontre interviendra le 12 décembre prochain avec les représentants de la firme et une soumission sera déposée. Une recommandation d'acquisition pourrait être suggérée dans le cadre de la séance ordinaire du 14 décembre 2011. À suivre.

### **1.4.2 Exercice du droit de retrait - Volet de prévention incendie**

Le directeur général dépose un état des municipalités ayant exercé leur droit de retrait concernant le volet de prévention incendie.

### **1.4.3 Règlement relatif à la prévention incendie**

Le directeur général soumet que suite à l'exercice du droit de retrait d'une municipalité relativement au volet de prévention incendie, le règlement 425 continue de s'appliquer sur le territoire d'une municipalité tant que celle-ci n'aura pas adopté son propre règlement. Un avis aux directeurs généraux des municipalités sera transmis à cet effet.

## **1.5 Sécurité publique**

### **1.5.1 Sûreté du Québec - Priorités régionales 2012**

Les membres du Comité administratif recommandent de reconduire les mêmes priorités régionales établies au cours de l'année 2011 en ajoutant la modification et l'actualisation du plan d'opération des ressources policières (PORP).

## **2.0 FONCTIONNEMENT**

### **2.1 Finances**

#### **2.1.1 Comptes - Factures**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 14 décembre prochain.

#### **2.1.2 Remboursement de quotes-parts - Transfert du surplus affecté**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser le remboursement des quotes-parts versées pour les travaux en prévention incendie non réalisés et d'autoriser le transfert du surplus affecté de la Partie V aux revenus de l'année en cours pour un montant de 88 437\$ afin d'assurer ces paiements.

### **2.1.3 Convention collective de travail**

Le directeur général soumet qu'une première rencontre de négociations est intervenue avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la M.R.C. du Haut-Richelieu (C.S.N.). Au cours de cette rencontre, les demandes syndicales ont été déposées. Les membres du Comité administratif élaborent relativement aux demandes proposées et échangeront avec l'ensemble des membres du Conseil préalablement à la séance ordinaire du 14 décembre prochain.

### **2.2 Fonctionnement - Divers**

#### **2.2.1 Liste des séances ordinaires**

Conformément au Code municipal, le Conseil de la M.R.C. doit adopter une résolution établissant la liste des séances ordinaires du Conseil et du Comité administratif de la M.R.C. pour l'année 2012 et procéder à un avis public.

#### **2.2.2 Avis de motion - Modification du règlement RM 500**

Les membres du Comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion visant à modifier le règlement RM 500 concernant les usages, la circulation, le stationnement, les nuisances, les animaux, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les Parcs régionaux du territoire de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu. Cette modification visera à autoriser les vélos électriques ou propulsés par un autre moyen que l'essence. Il interdira également que deux fauteuils roulants motorisés circulent côte à côte.

### **3.0 COURS D'EAU**

#### **3.1 Rencontre annuelle - UPA**

Les membres du Comité administratif autorisent la tenue de la rencontre annuelle avec les représentants des Fédérations de l'UPA de Saint-Hyacinthe et Saint-Jean-Valleyfield et des Syndicats de base de Venise, Pré-Vert, L'Acadie, Lacolle et Napierville, le tout devant intervenir à la fin du mois de janvier ou du début de février 2012.

#### **3.2 Rivière des Iroquois, branches 7 et 8 - Saint-Jean-sur-Richelieu - Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires relatives au nettoyage et nomination**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre.

#### **3.3 Rivière du Sud, branche 83 - Saint-Georges-de-Clarenceville - Octroi de contrat**

Le Comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi du contrat à la firme les Entreprises Réal Carreau inc. pour les travaux prévus dans la branche 83 de la Rivière du Sud, pour un montant total de 32 152,75\$ (toutes taxes incluses), l'autorisation aux signatures de même que l'autorisation à faire procéder aux travaux.

#### **3.4 Cours d'eau Bisailon - Lacolle - Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement au dossier du cours d'eau Bisailon à savoir : Médias Transcontinental de l'ordre de 353,98\$, Béton Laurier inc. de l'ordre de 370,26\$ et BMI experts-conseils inc. (2009-181) de l'ordre de 1 030,74\$, le tout pour un total de 1 754,98\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

### **4.0 VARIA**

#### **4.1 Fondation Santé Haut-Richelieu - Rouville - Conférence de presse**

Les membres du Comité administratif demandent d'organiser, si possible, une conférence de presse préalablement à la séance ordinaire du 14 décembre 2011 afin d'annoncer officiellement l'octroi de l'aide financière accordée à la Fondation Santé Haut-Richelieu - Rouville pour la nouvelle aile de l'hôpital.

CAPV2011-12-06

**4.2 Gestion des cours d'eau - Rencontre avec les représentants de la FQM**

M. Patrick Bonvouloir demande qu'une lettre soit acheminée afin que les représentants de la Fédération québécoise des municipalités viennent rencontrer les autorités de la M.R.C. du Haut-Richelieu et/ou de la Table de concertation des préfets de la Montérégie afin de faire avancer le dossier de la gestion des cours d'eau.

**5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

1470-12-11

Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant,  
appuyée par le conseiller régional M. Serges Lafrance,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE LEVER** la présente séance ordinaire du Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu, ce 6 décembre 2011.

ADOPTÉE

---

Gilles Dolbec,  
préfet

---

Joane Saulnier,  
directeur général et secrétaire-trésorier